Compte-rendu
de la commission travaux
du 31 octobre 2026
avec rendez-vous à 14h à la mairie



Étaient présents :Sylvaine Wartelle, Carole Verdot, Pascal Monnier, Jean-Paul Gressard, Fabien Desgranges, Patrick Ebersold et Eric Steib.

Étaient excusés :Nicolas Abry et David Tozzi.

1. Point 1 : le SIED

- Le syndicat nous propose d'agir plus rapidement concernant la réparation des lampadaires moyennant un montant de 21 € par lampadaire et par an.
- Le syndicat propose des groupements de commande pour l'électricité.
Il estime que les collectivités peuvent gagner entre 20 à 30 % financièrement avec leurs achats groupés.
- Le SIED propose l'installation de panneaux photovoltaïques. Les panneaux seraient installés par le syndicat, 50 % de l'électricité produite seraient de l'auto-consommation pour la commune et 50 % seraient récupérés par le syndicat.

Après réflexion pour ces différents points qui semblent tous intéressants, Fabien est chargé de caler un rendez-vous avec un représentant du syndicat qui pourrait venir à la mairie, détailler tous ces projets potentiels et répondre à des questions.

2. Point 2. Les appartements communaux.

Patrick explique que les travaux avancent bien.
Il pense que tout pourrait être terminé pour l'été 2027 et que les logements pourraient être mis en location à partir de cette période.
Le projet de cabinet médical n'étant plus d'actualité, ce sera donc deux logements destinés à des particuliers.

Voici ce qu'il faut faire rapidement :
Il faut rappeler le maçon afin qu'il vienne faire des ébrasements.
Il faut contacter Enedis par l'intermédiaire de la démarche en ligne pour créer un nouveau compteur.
Il faudra contacter le syndicat des eaux et prévoir d'installer deux sous-compteurs pour l'eau potable.
Les adresses des appartements, de la mairie et de l'école étant tous identiques au 3 rue du Passeur, il est convenu de nommer l'appartement le plus proche de la départementale comme étant le 3A, celui du bas (côté mairie) le 3B et celui du haut (côté mairie) le 3C.
L'école ainsi que la mairie resteront au numéro 3.

Question:
Est-il possible pour une collectivité de prendre une assurance relative aux loyers impayés ?
Éric va contacter Groupama pour avoir des informations.

3. Point 3. Travaux divers .

- Sur le haut du chemin en queue de main, les canaux en U ont été commandés et le devis a été signé.
Pascal est chargé de relancer l'entreprise pour qu'elle effectue les travaux.

- Au deuxième lotissement, le fossé qui sert de bassin de rétention s'effondre par endroit. Il va falloir regarder la question.

- Sur le lotissement 2, il avait été convenu avec les propriétaires que ces derniers s'ils le souhaitaient devait entretenir la parcelle communale entre leur propriété et le bassin de rétention, qu'ils pouvaient utiliser comme ils le souhaitaient cette zone sans pour autant réaliser de construction en dur.
Un courrier avait été envoyé aux propriétaires qui avaient tous validé la chose. Il est proposé de refaire de même pour le lotissement 1.

- Sur le petit passage piétonnier du lotissement, il est proposé d'installer deux cailloux, un de chaque côté pour éviter que des voitures ne viennent se garer.

- Sur le chemin en Queue de Main, il doit y avoir deux lampadaires qui doivent être installés. Pour l'un d'eux, il faudra impérativement élaguer le sapin d'un propriétaire. Il faut que ce particulier soit prévenu.

- À la MTL, les travaux de toiture au-dessus du toit plat doivent démarrer avant la fin de l'année.

- Le toit de la mairie doit être refait par l'entreprise début d'année 2027.

- Il est demandé à ce que le chemin rural rue de la Côtelotte soit délimité à l'aide de piquets d'acacia.

4. Point 4. Visite sur site.

Nous nous rendons pour commencer au carrefour de la rue de la Grande Goutte. Il sera proposé au Conseil Municipal l'installation de 4 panneaux STOP avec les bandes blanches nécessaires.
L'objectif est de ralentir les voitures au maximum.

Nous nous rendons ensuite à l'extrémité de la rue de la Luzine vers le hameau du Maturomont. Une partie de la route s'effondre. Pascal est chargé de contacter une entreprise afin de refaire la route sur une portion d'environ 6 m de long et 1 m de large.

Nous nous arrêtons ensuite à la Maison du temps libre. Le crépi se décolle sur la face côté rivière, globalement sur la partie extension.
Il faudra contacter des entreprises et regarder la question.

Pour terminer, nous allons visiter l'abribus qui est proche de la mairie. Son état nécessite une petite réflexion.

Fin de la réunion à 16h.
